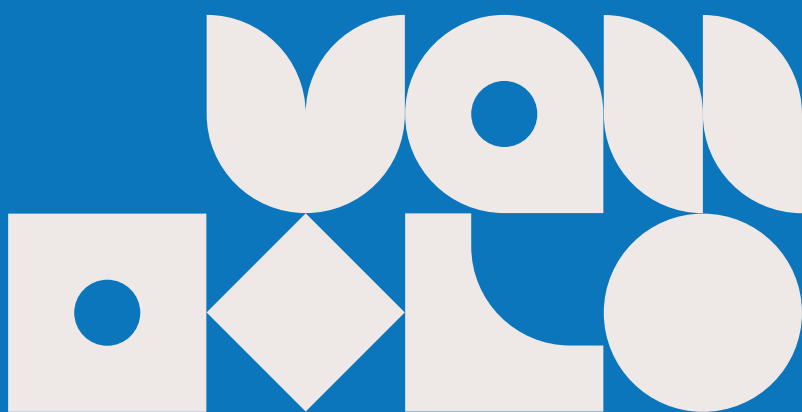


Les 6 propositions Hellio pour favoriser les économies d'énergie réelles

**Votre
énergie
a de l'impact**
hellio



Favoriser les économies d'énergie réelles

L'exemple allemand, qu'une fois n'est pas coutume la France serait bien avisée de ne pas en tirer les enseignements, a fait naître un certain scepticisme : tel un canard sans tête, l'État n'avancerait-il pas à l'aveugle en finançant une politique qui, au mieux, n'aurait qu'un impact écologique et social limité ? En cause : la hausse du coût de l'énergie ou encore "l'effet rebond" constaté chez nos voisins d'Outre-Rhin, c'est-à-dire une utilisation accrue d'un équipement liée à la diminution de son coût. Le risque d'un décalage entre volume d'économies d'énergie estimé en amont des travaux, et économies d'énergie réelles "sur la facture" existe par ailleurs bel et bien.

Pour que les pouvoirs publics français ne tombent pas dans ces écueils, **il faut sortir de la logique des travaux "par geste" et de la politique du chiffre à partir de laquelle s'est structurée la filière depuis 10 ans**. L'interpellation de la Cour des Comptes sur le dispositif MaPrimeRénov' en est un signe. Adopter une approche globale, tant dans la rénovation du bâtiment, que dans le choix des matériaux, garantir contractuellement la performance des travaux et prévenir l'effet rebond par la pédagogie voire les outils digitaux, doivent être les trois piliers du modèle français de l'efficacité énergétique.



Audit énergétique réalisé par Hellio à Ars-en-Ré (17).

Accompagner la filière de la rénovation globale et performante

Alors que la rénovation énergétique par geste reste majoritaire pour les ménages, **la priorité est d'orienter progressivement le marché vers des travaux de rénovation globale du logement**, certes plus coûteux, mais plus efficaces.

Hellio a identifié 10 freins réglementaires et opérationnels à lever pour permettre aux dispositifs d'aides financières de changer d'échelle et de les orienter plus efficacement vers la rénovation globale :

- + L'imprévisibilité des aides dont les montants sont trop variables.
- + L'absence de cohérence des aides illustrée par exemple dans certains cas des aides "Coup de pouce Rénovation globale" parfois moins intéressantes que les financements des travaux geste par geste.
- + La lourdeur administrative démotivante pour les professionnels.
- + L'incertitude réglementaire.
- + Le manque de bureaux de contrôle prêts à auditer les chantiers.
- + Des bureaux d'études encore réticents à proposer des offres d'audits dédiés à la rénovation globale.
- + Un manque d'entreprises de travaux et d'auditeurs qualifiés.
- + Des pénuries de matériaux courantes.
- + Le non-cumul de certaines aides pour les ménages précaires et modestes.
- + L'absence de solution de financement du reste à charge par les réseaux de banques traditionnelles.



Rénovation globale réalisée par Hellio à Courteuil (60).

Proposition 01

Créer un groupe de travail interministériel bimestriel associant les décideurs et représentants professionnels du secteur dédié à la rénovation globale et performante des logements

Ce groupe de travail réunirait notamment la Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC), la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages (DHUP), la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), la Fédération Française du Bâtiment (FFB), les représentants des organismes de contrôle indépendants, les mandataires et délégataires des aides financières signataires de la charte Coup de pouce Rénovation performante en maison individuelle, l'Anah et l'ADEME. Pour accompagner la structuration de l'offre professionnelle, il aura pour objectifs :

- + De lever les freins opérationnels et réglementaires freinant les offres commerciales

- + De développer et coordonner l'offre de formation spécifique à la rénovation globale et performante.

Cette proposition rejoint celle défendue par Marjolaine Meynier Millefert, députée de l'Isère, à l'issue de la mission d'information sur la rénovation thermique des bâtiments visant à créer un Conseil supérieur de la rénovation énergétique chargé d'émettre des avis sur les réglementations et piloter les différentes politiques liées à la rénovation énergétique. Dans son rapport remis le 10 février 2020, la députée portait également l'idée d'une institution chargée de guider l'action publique vers une réorientation progressive des aides à la rénovation globale.

Construire un modèle innovant de financement de la rénovation globale et performante

Le défi de la rénovation énergétique des bâtiments est immense : d'ici à 2050, il s'agit de rénover dans notre pays 35 millions de logements au niveau du label "bâtiment basse consommation" (BBC). Or, **une rénovation globale représente un coût important pour les ménages d'une moyenne de 60 000 euros pour les maisons individuelles, et plus de 15 000 euros par lot en copropriété pour les parties communes selon les territoires. La question du financement est dès lors essentielle.**

Dans une note rendue publique en octobre 2020, France Stratégie part d'un constat partagé par le groupe HELLIO depuis 2017 : la frilosité des banques traditionnelles à financer l'ensemble des ménages et des copropriétaires. L'éco-PTZ n'est pas distribué à la hauteur des besoins pour financer le reste à charge des ménages, les offres d'avance des subventions publiques restent trop rares, notamment en copropriété, pour massifier l'offre de rénovation. Dans le même temps, au-delà de l'ingénierie financière qui doit être mobilisée, les propriétaires de maisons individuelles ou copropriétaires en habitat collectif manquent d'un interlocuteur unique et de confiance capable de proposer une offre intégrée sur toute la chaîne de valeur des travaux de rénovation.

Proposition 02

Expérimenter un modèle innovant d'accompagnement et de financement de la rénovation globale, dont l'efficacité est garantie

Ce modèle promu par France Stratégie, et soutenu par le groupe Hellio, passerait par la création d'un statut d'opérateur ensemblier de la rénovation globale, capable de coordonner et proposer en amont des travaux un Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) du logement, débouchant sur des projets de travaux pour lesquels ce même opérateur assumerait l'Aide à Maîtrise d'Ouvrage (AMO). En tant que tiers de confiance et sur la base de la rentabilité anticipée de l'opération, il serait surtout en capacité de proposer une offre de financement fondée sur les économies d'énergie générées par les travaux.

Concrètement, ce modèle repose sur :

- + La création d'un "guichet unique", fonction endossée par ces "opérateurs ensembliers", entreprises privées ou des sociétés d'économie mixtes (SEM) sélectionnées par les autorités publiques.
- + Les travaux seraient financés par un "loyer mensuel" capté sur la baisse de la facture énergétique, à hauteur de 3/4 des économies générées, le dernier tiers étant au bénéfice du ménage accompagné. Ce mécanisme inédit ferait porter le financement sur l'opérateur, qui se rembourse et génère la marge de son contrat de prestation à partir d'économies d'énergie. L'opérateur se porterait par

ailleurs garant des économies réalisées, via un Contrat de Performance Énergétique (CPE) et aurait la bonne incitation pour accompagner le ménage, le former et l'aider à réaliser les économies qui ne dégradent pas son confort. L'opérateur ensemblier préfinancerait les travaux grâce à une source de financement émanant d'un fonds spécialisé, par exemple des green bonds. Par ce mécanisme, l'opérateur n'aurait pas à mobiliser ses fonds propres et les bénéficiaires n'auraient aucun frais à avancer.

- + L'adossément à une garantie publique pour couvrir les risques liés à des travaux défaillants ou un défaut d'usage. Le fait que les ménages n'auraient pas à payer la prestation est une motivation fondamentale et potentiellement très puissante... à condition de faire confiance à l'opérateur. La labellisation et l'existence d'une garantie publique iraient dans ce sens.

France Stratégie estime le bénéfice de ce nouveau modèle de tiers financement à 250 000 rénovations globales de maisons individuelles par an, une économie moyenne annuelle de 2,4 % des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) du pays, une croissance de 0,3 % de PIB et 100 000 nouveaux emplois.

Intégrer la décarbonation via la dimension “cycle de vie” des équipements et matériaux dans le choix de tous les consommateurs

L'économie circulaire suppose un modèle de préservation des ressources, de notre environnement, de notre santé, permettant le développement économique et industriel des territoires, réduisant les déchets et le gaspillage. In fine, ce modèle permet surtout une plus grande indépendance vis-à-vis de l'étranger, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de la consommation d'énergie et enfin une préservation des emplois sur les territoires.

L'économie circulaire est dès lors devenue :

- + Une priorité politique européenne : la nouvelle Directive efficacité énergétique du 11 décembre 2018 dispose en effet que “les États membres doivent prêter une attention particulière aux synergies entre les mesures d'efficacité énergétique et l'utilisation efficace des ressources naturelles, conformément aux principes de l'économie circulaire”.
- + Une priorité politique française : le législateur français a également posé le principe d'une prise en compte de l'économie circulaire dans la rénovation énergétique des bâtiments, en particulier dans le cadre de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (dite “LTECV”) : *“L'utilisation des matériaux biosourcés concourt significativement au stockage de carbone atmosphérique et à la préservation des ressources naturelles. Elle est encouragée par les pouvoirs publics lors de la construction ou de la rénovation des bâtiments”.*

Dans ce contexte, il peut paraître surprenant que les aides publiques et privées à la rénovation énergétique, qui représentaient 10 milliards en 2020, ne contiennent, ni n'orientent, le choix des bénéficiaires sur des matériaux, équipements ou entreprises “vertueux” sur des aspects économiques, écologiques et sociaux. **Valoriser une logique d'économie circulaire devrait être davantage encouragé à partir d'une analyse du cycle de vie (ACV) des matériaux utilisés**, l'outil le plus abouti pour évaluer les impacts environnementaux. Cette méthode normalisée permet par définition de mesurer les effets quantifiables de produits ou de services sur l'environnement, en recensant tout au long de la vie des produits, les flux physiques de matière et d'énergie associés aux activités humaines.

Le groupe Hellio propose de mieux orienter le choix des bénéficiaires :

- + Par le levier financier, en recalibrant les aides financières actuelles.
- + Par le levier de la formation de la filière de la rénovation énergétique.

Proposition 03

Moduler les aides financières à la rénovation énergétique en fonction du respect de l'Analyse du Cycle de Vie (ACV) et de la provenance des produits et équipements choisis

Cette mesure permettrait d'orienter le choix des consommateurs selon un signal prix :

- + Par la création d'une bonification des aides financières publiques et privées nationales pour les travaux d'économies d'énergie répondant à une ACV vertueuse. A titre d'exemple, l'utilisation de matériaux biosourcés, supposant une émission de gaz à effet de serre réduite et produits localement pour l'isolation thermique des bâtiments tertiaires publics, pourrait faire l'objet de cette mesure dès 2023 via le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie. Autre exemple, l'aide MaPrimeRénov' dédiée aux travaux de rénovation énergétique réalisés dans le résidentiel pourrait être plus importante, via un "bonus", en cas d'utilisation de matériaux biosourcés.
- + Par la création d'aides financières locales pour les travaux d'économies d'énergie répondant à une ACV vertueuse et le recensement des aides financières locales déjà existantes pour en simplifier l'accès aux bénéficiaires demandeurs. L'objectif est de faire progressivement des aides dédiées à la rénovation énergétique

(notamment MaPrimeRénov', le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie et les aides des collectivités locales) un levier politique incitatif pour promouvoir l'économie circulaire. Une première expérimentation pourrait être initiée concernant les travaux d'isolation des bâtiments tertiaires publics utilisant des matériaux biosourcés. Cette démarche répond en effet à une forte demande des élus locaux.

- + Par la conduite d'une réflexion sur un conditionnement des aides ou une augmentation de leur montant, à un contenu minimal européen des équipements et produits choisis. Ce critère répondrait à un triple enjeu de souveraineté technologique et industrielle européenne, de sécurité de l'approvisionnement en matériels stratégiques et d'acceptabilité politique et sociale de la transition énergétique. Dans cette perspective pourrait être lancée une concertation à l'échelon européen pour une mise en œuvre à horizon 2026.

Proposition 04

Créer un programme de formation dédié aux outils et apports de l'économie circulaire dans la mise en oeuvre de démarches d'efficacité énergétique

Un programme porté par l'Institut National de l'Économie Circulaire (INEC) permettrait de sensibiliser, d'accompagner et de financer l'adaptation de la filière de la rénovation énergétique. Tant :

- + Dans les structures pouvant bénéficier de l'économie circulaire pour réduire leur consommation ou émissions de gaz à effet de serre (industriels, collectivités, transporteurs, etc.)
- + Dans les entreprises de travaux proposant de poser ces matériaux et équipements à l'ACV vertueuse, qui ont besoin d'accompagnement, de formations techniques et d'aide à

l'investissement (acquisition de nouveaux équipements adaptés à l'isolant biosourcé, etc.)

- + Dans les entreprises fabricantes de ces matériaux et équipements, qui ont besoin d'accompagnement et de financement pour la rédaction des fiches de déclarations environnementales et sanitaires (FDES) obligatoires par la RE2020.

Celui-ci pourrait être financé par le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie, via un appel à programmes organisé annuellement au bénéfice des secteurs du bâtiment, de l'industrie et des transports dès 2022 ou 2023.



Participation des collaborateurs Hellio à la Fresque du Climat.

Associer sobriété énergétique et travaux de rénovation énergétique

La grande majorité des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'origine humaine provient de l'utilisation de l'énergie. Leur réduction passe non seulement par l'amélioration de l'efficacité énergétique, mais également par la sobriété des usages. Ne pas tenir compte des usages serait s'exposer au phénomène de l'effet rebond, un effet paradoxal des progrès en matière d'efficacité énergétique : les économies réalisées ne sont pas synonymes d'une moindre consommation, mais entraînent au contraire une négligence engendrant une augmentation de la consommation des équipements concernés. Concrètement, les occupants d'un logement mieux isolé, profitant de surcroît des prix des énergies fossiles en baisse depuis 2013, pourraient être tentés de privilégier le confort aux économies d'énergie en préférant se chauffer à 22°C, au lieu de 20°C.

On touche là à l'un des principaux facteurs d'échec des politiques de rénovation énergétique des bâtiments, qui justifie un changement de paradigme très bien décrit par le président de la GdW, fédération allemande de sociétés immobilières, Axel Gedaschko, dans un rapport publié en juillet 2020 : *"Il faut cesser de regarder la consommation d'énergie théorique d'un bâtiment, mais mesurer les émissions réelles (...) Nous devons abandonner les rénovations énergétiques et les isolations de plus en plus chères, et opter pour une fabrication d'énergie décentralisée faible en carbone, avec des techniques numériques d'évitement des émissions"*.

Le groupe Hellio défend cette vision et milite pour un modèle français d'efficacité énergétique alliant rénovation globale, sobriété énergétique et efficacité des travaux garanties contractuellement.

De cette vision découle une conviction forte : la mesure de la performance énergétique est incontestablement une opération d'économies d'énergie, car elle agit sur les comportements. Les systèmes de mesure, de régulation et de pilotage (compteurs, applications de suivi de consommation, appareils type thermostats...) donnent aux consommateurs les cartes en main pour détecter et résoudre par eux même les dérives de consommation ou encore vérifier la performance réelle d'une action de performance énergétique. Ces outils sont trop peu associés à la réalisation de travaux, surtout dans le résidentiel, alors même que le suivi et le "pilotage" de la consommation par les utilisateurs permettraient de combattre l'effet de rebond.



Hellio sensibilise les particuliers au suivi de la consommation énergétique (Wiser - Schneider Electric).

Proposition 05

Restaurer une aide financière incitative à l'installation de systèmes de mesurage, de régulation et de pilotage de la consommation d'énergie, conditionnée à la réalisation préalable de travaux d'isolation ou de chauffage

Cette mesure aurait un effet incitatif sur la mise en place de systèmes de comptage, de suivi de consommation d'énergie permettant d'induire les comportements et usages avec la perspective d'atteindre une diminution de consommation d'énergie de l'ordre de 0,6 à 6 %, pouvant aller jusqu'à 15 % si est intégré un dispositif de pilotage.

Cette démarche a déjà été défendue par le passé par le groupe Hellio pour les secteurs de l'industrie et du tertiaire pour subventionner via les Certificats d'Économies d'Énergie l'installation de compteurs de mesurage de la consommation, mais aussi de systèmes de pilotage de la consommation plus complexes comme les systèmes de Gestion Technique de Bâtiment (GTB).

Dans le résidentiel, le Coup de pouce Thermostat avec régulation performante, permettant aux propriétaires ou gestionnaires de logements

individuels équipés d'un chauffage individuel de bénéficier d'une prime forfaitaire de 150 €, a été un échec relatif. L'installation de thermostats dans 100 000 foyers au 31 décembre 2021 était visée par le gouvernement. Or, entre son lancement en juin 2020 et avril 2021, 48 161 logements ont été équipés dans le cadre du dispositif des CEE.

Ce dispositif ne sera pas reconduit au-delà du printemps 2022 alors que le besoin initial est réel. Les motifs : faute de professionnels prêts à répondre à la demande, du montant insuffisant de la prime par rapport aux prix pratiqués, d'un risque d'arnaques faute d'anticipation de la filière, etc.

Forts de ces enseignements, une nouvelle aide publique ou privée (CEE) devrait être étudiée et mise en place pour atteindre les objectifs fixés à juste titre par pour réduire la consommation d'énergie.

Sensibiliser à la sobriété numérique

En 2019, le secteur du numérique a émis 15 millions de tonnes d'équivalent CO₂, soit 2 % du total des émissions de la France. En 2040, le secteur pourrait être à l'origine de l'émission de 24 millions de tonnes d'équivalent CO₂, à politique publique constante, soit environ 7 % des émissions de la France. La croissance de nos systèmes numériques n'est pas soutenable (+ 9 % d'énergie consommée par an).

Nos systèmes numériques se sont en effet construits autour de modèles économiques qui rentabilisent l'augmentation des volumes de contenus consommés, de terminaux et infrastructures déployés, notamment à travers "l'économie de l'attention".



L'entreprise Hellio sensibilisée à la sobriété numérique.

Proposition 06

Déployer des modules de formation et une campagne de communication coordonnée par l'Ademe et le ministère de la Transition Écologique pour sensibiliser la jeunesse et la fonction publique territoriale à la sobriété numérique

Auprès de la jeunesse

La pratique des écrans est devenue une activité routinière chez les adolescents qui a un impact énergétique. En moyenne, les 13-18 ans y passent 6h40 par jour, ce qui représente 40 % de leur temps d'éveil. Cette exposition représente l'équivalent de 2 400 heures par an, 100 jours, 2,5 années scolaires, une pratique qui n'est pas sans effets sur la santé.

Sensibiliser la jeunesse à la sobriété numérique pourrait passer par un programme de Certificats d'Économies d'Énergie qui financerait :

- + Un module "sobriété numérique" ajouté dès le CM2 au cadre de référence des compétences numériques (CRCN), lequel définit les compétences numériques et le niveau de maîtrise progressive des élèves au long de leur scolarité.
- + Des contenus pédagogiques servant de ressources aux enseignants sur la sobriété numérique sous format vidéo.
- + Un concours vidéo d'éco délégués sur le sujet de la sobriété numérique.
- + La diffusion en partenariat avec le réseau Canopé d'un carnet de bonnes pratiques et d'accompagnement au numérique responsable prioritairement sur les "Territoires numériques éducatifs" (TNE), expérimenté depuis un an dans deux départements préfigurateurs (l'Aisne et le Val-d'Oise), et désormais étendu à dix autres départements.

- + La formation des enseignants à la maîtrise des outils et ressources numériques et à la sobriété numérique comme prévu par la loi du 24 août 2021 Climat et résilience.

Auprès de la fonction publique territoriale

La cible de communication des fonctionnaires territoriaux amènerait à mobiliser le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), les associations d'élus et les acteurs de la formation publique pour concevoir et proposer des formations et de la sensibilisation à l'enjeu de la sobriété numérique auprès des collectivités. Également financé par les Certificats d'Économies d'Énergie, un programme pourrait contribuer à :

- + La mise en place d'un programme de formation porté par le CNFPT (en digital via un MOOC et en physique) afin de constituer un savoir et une base de connaissance importante pour les élus.
- + Un état des lieux de la consommation de la collectivité, mise en lumière d'axes d'amélioration pour réduire l'impact du numérique.
- + La mise en service d'un système de récupération de chaleur sur les serveurs de la collectivité pour chauffer des bâtiments publics (mairies, écoles, bâtiments sociaux).
- + La création d'une méthodologie duplicable et applicable aux différents types de collectivités en fonction de leur taille et de leur besoin.

Hellio accompagne la transition énergétique

Engagé depuis 2008, Hellio est l'acteur de référence de la maîtrise de l'énergie. Pionnier du marché des économies d'énergie en France (métropole et Outre-Mer), Hellio ambitionne de permettre au plus grand nombre de maîtriser son énergie : le groupe se démarque par le savoir-faire, l'innovation et la culture métiers de ses équipes sur toute la chaîne de valeur de l'efficacité énergétique. Avec son réseau d'artisans RGE agréés, Hellio œuvre pour simplifier les démarches et apporter des solutions sur-mesure pour tous les consommateurs d'énergie - des particuliers aux entreprises, en passant par les collectivités locales - et ce pour tous les types de bâtiments et leurs équipements.

Indépendant, expert et ancré dans la transition énergétique au quotidien, Hellio prend part à l'effort de relance pour faire de l'énergie de demain, une énergie positive et d'impact, au service de tous.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur :

www.hellio.com

- + **80 000** logements rénovés
- + **7 000** artisans partenaires
- + **25** enseignes de matériaux partenaires
- + **1 300** communes partenaires
- + **650** bâtiments communaux rénovés (écoles, mairies, salles des fêtes)
- + **760** opérations CEE en industrie
- + **250** collaborateurs

Contact

Notre équipe est à votre écoute



Marina Offel

Responsable Affaires Publiques et Juridiques

06 47 82 12 32
moffel@hellio.com

hellio

hellio.com

